



Affiché le 29/11/2024

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2024

OBJET : Avenant n°2 au marché « Elaboration de la stratégie de développement territorial de la station de Peïra-Cava à Lucéram et étude de programmation urbaine sous forme de plan guide » n° 2023-05

Décision n° 24 11 02

Etaiènt présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna Gérard Branda Mesdames Christine Beille-Tourscher, Monique Giraud-Lazzari et Messieurs Jean-Marc Rancurel et Noël Albin.

Absent : Monsieur Michel Calmet.

Considérant la délibération du Conseil Communautaire n° 23 09 04 en date du 07 septembre 2023 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau,

Considérant l'attribution du marché « Elaboration de la stratégie de développement territorial de la station de Peïra-Cava à Lucéram et étude de programmation urbaine sous forme de plan guide » n°2023-05 au groupement conjoint MEDIEVAL AFD pour un montant contractuel de 126 450,00 euros HT (décision du bureau communautaire n°23 11 10 en date du 27 novembre 2023),

Considérant que cette procédure a été passée en procédure adaptée,

Considérant l'avenant n°1 de ce marché validé par décision n° 24 09 01 du bureau communautaire en date du 05 septembre 2024 portant sur la périodicité des paiements concernant les actions transversales,

Considérant la proposition d'avenant n°2 de ce marché en date portant sur une nouvelle répartition et périodicité des paiements pour les phases 2 et 3,

Considérant que cet avenant n°2 n'a aucune incidence financière sur le montant d'attribution de ce marché public,

Il est proposé au Bureau Communautaire d'adopter un avenant n°2 au marché « Elaboration de la stratégie de développement territorial de la station de Peïra-Cava à Lucéram et étude de

programmation urbaine sous forme de plan guide » n°2023-05 afin de modifier la répartition et la périodicité des paiements pour les phases 2 (casernes Crénant) et 3 (élaboration du plan guide).

Le Bureau, vu sa délégation, ouï l'exposé de Monsieur Cyril PIAZZA, Président, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°2 avec le groupement conjoint MEDIEVAL AFD,
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna Gérard Branda Mesdames Christine Beille-Tourscher, Monique Giraud-Lazzari et Messieurs Jean-Marc Rancurel et Noël Albin.

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

